RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Plan financier 2027 - 2031
Commentaires

Villars-sur-Glâne, le 17 octobre 2025

1 Table des matières

2 Eléments **statistiques** connus 2
2.1. Evolution de la populations résidente du district de plus de 80 ans entre 2010 et 2040 3
2.2. Planification cantonale pour le district de la Sarine 3
2.3. Conséquences de la planification cantonale dans l'offre du district jusqu'en 2035 4
Scénario cantonal diminuant les résidents RAI 0-6 de 30 % en 2040 4
2.4. Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district entre 2020 à 2025 5
a. Planfication du district sur la base des chiffres 2025 5
3 Compte de résultats 6
3.1 Evolution des participations communales 8
3.1.1 Evolution des participations communales 2016 – 2026 8
3.1.2 Evolution des participations communales 2026-2030 10
3.2 Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau 15
4 Investissements 15
5 Conclusions 16

Préambule

Le plan financier est une représentation chiffrée des effets induits par la réalisation d'un programme des investissements ainsi qu'un instrument de gestion transparent qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services suivants :

- Services transversaux :

  ⇒ Direction générale
  ⇒ Finances
  ⇒ Ressources humaines, formation et communication
  ⇒ Affaires juridiques
  ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
  ⇒ Secrétariat & réception
  ⇒ Bâtiments & maintenance
  ⇒ Véhicules & garages

- Bataillon Sarine
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances de la Sarine (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)

La rubrique comptable « ordre et sécurité publics, défense » a été créée pour permettre d'intégrer le nouveau service Bataillon Sarine. Ce service enregistre l'ensemble des charges et des produits en lien avec la défense incendie des communes du district de la Sarine.

Le « service » PassePartout Sarine enregistre la mise à disposition du personnel du Réseau pour la gestion de la centrale téléphonique. Le PassePartout Sarine est une fondation indépendante du RSS.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) en vigueur au sein du RSS depuis le 1er janvier 2022. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

2 Eléments statistiques connus

En premier lieu, il faut rappeler que l'un des éléments le plus important pour évaluer la demande future est la croissance de la population des personnes de plus de 80 ans. Celles-ci étant les personnes les plus représentées dans les EMS et celles ayant le plus recours à l'aide et aux soins à domicile. En 2025, le département de la Santé public et des affaires

sociales (DSAS) a élaboré sa nouvelle planification des soins de longue durée pour les années 2026-2030. Nous avons repris ces bases statistiques pour élaborer notre propre planification pour le district.

2.1. Evolution de la populations résidente du district de plus de 80 ans entre 2010 et 2040

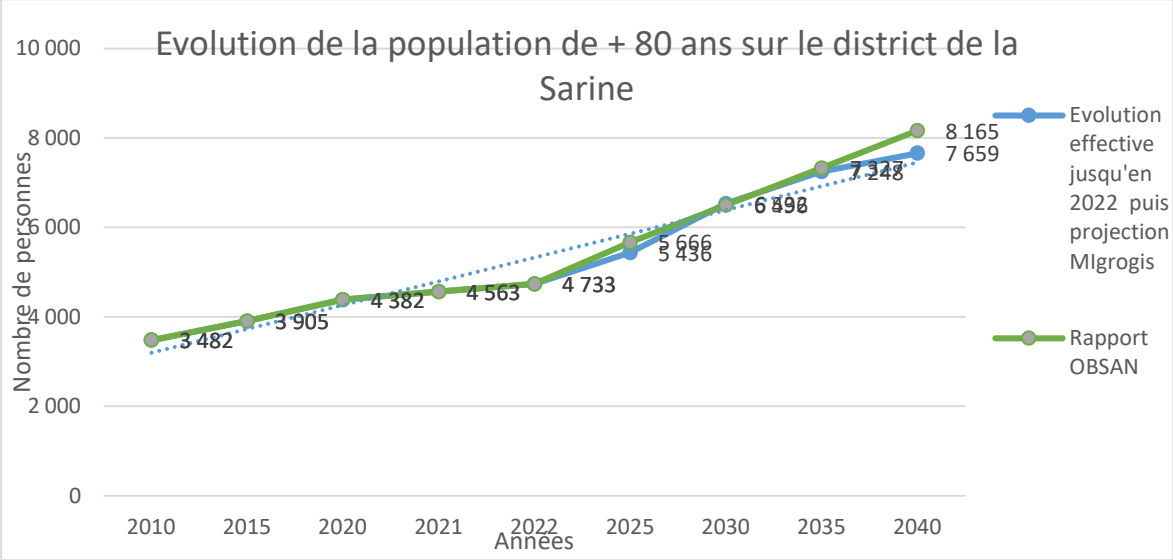

Cette nouvelle étude démontre que le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait croître de 3'482 à plus de 8’165 personnes entre 2010 et 2040, soit une augmentation de 134 % sur 30 ans ou plus de 4’683 personnes supplémentaires.

Ces nouvelles prévisions basées sur l’OBSAN démontrent que l’augmentation reste très soutenue même après 2030, alors que les précédentes projections utilisées montraient une augmentation moins linéaire après 2030.

2.2. Planification cantonale pour le district de la Sarine

Pour établir les projections futures, le canton a choisi le scénario cible suivant :

- La compression relative de la morbidité (les années de vie gagnées sont des années en bonne santé) ;
- 30 pour cent des personnes de niveaux de soins 0 à 6 qui seraient aujourd’hui prises en charge en EMS seraient à l’avenir prises en charges à domicile. Cet objectif doit être atteint par le biais d’une trajectoire cible jusqu’en 2040.
- Lors de la définition de la trajectoire cible, le Canton s’est basé sur une approche progressive vers ce scénario cible, en partant du principe que la prise en charge

des personnes dans les niveaux de soins 1 et 2 peut être mise en œuvre immédiatement à domicile. Pour les personnes ayant des niveaux de soins plus élevés (3 à 6), une mise en œuvre plus lente est choisie, avec un plein effet du scénario en 2040.

- L'objectif est de permettre à ces personnes de rester à domicile dans de bonnes conditions. Cela passe bien sûr par une augmentation du nombre de soins LAMAL à domicile. Mais cela nécessite aussi, et en accord avec les objectifs de la politique Senior+, des développements importants d'autres mesures liées à l'adaptation du logement, au soutien des proches, à d'autres aspects de sécurité et de veille ou encore à l'accompagnement social des personnes.

Pour 2030, le canton planifie pour le district les lits de la manière suivante, selon son rapport de la direction de la santé et des affaires sociales DSAS du 12 mai 2026 :

Lits reconnus :	1'179 intégrants dont 68 à 101 lits USD
Lits séjours temporaires :	43 places
Foyers de jour :	16 places

En ce qui concerne les soins à domicile publiques, le canton planifie 164'900 heures soit 165 EPT et pour l'aide à domicile publique 10'600 heures soit 11 EPT.

2.3. Conséquences de la planification cantonale dans l'offre du district jusqu'en 2035

Comme relevé précédemment, la planification des soins de longue durée doit s'inscrire dans une perspective à moyen et long terme, afin de permettre aux districts de planifier la construction de nouveaux EMS, ce qui durera au minimum 10 ans. C'est pourquoi, la Codems propose de modéliser, **sur la base du nouveau plan cantonal du 12 mai 2026**, le besoin en lits EMS aussi pour 2035. Ceci sur la base des chiffres 2030 et 2040 présentés par la DSAS.

- Scénario cantonal diminuant les résidents RAI 0-6 de 30 % en 2040

Année	Population district	Nbre de lits	Pourcentage par rapport aux personnes de plus de 80 ans	Besoin de lits
2022	4'733	957	20.22 %	
2026	5'666	1013	17.87%	
2030	6'496	1'222	18.81%	**209**
2035	7'327	1'300	17.74%	**78**
2040	8'165	1'387	16,98%	**87**
			Total	**374**

Il faut remarquer que le nombre de lits pour 100 personnes de plus de 80 ans est en 2022 de 20,22 lits. En 2030, selon les propositions retenues par le canton de Fribourg, il n'y aura plus que 18,81 lits pour 100 personnes de plus de 80 ans. Cette diminution d'offre demandera tout de même la construction de 209 lits sur 5 ans et devra être compensée par une augmentation proportionnelle de la dotation en soin pour le service d'aide et soins à domicile.
La projection 2035, en tenant compte du scénario cible de l'état de diminution des résidents de 30% pour les RAI 0-6 démontre qu'il faudra construire encore 78 lits entre 2030 et 2035 pour atteindre 17,74 lits par 100 personnes de plus de 80 ans.

2.4. Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district entre 2021 à 2026

Selon nos données statistiques et l'extrapolation sur les premiers mois de l'année 2026, nous allons vraisemblablement avoir environ 108'000 heures pour 2026, soit environ 6'500 heures de moins qu'en 2025.

	moyenne 2021-2026	2026	2025	2024	2023	2022	2021
Nbre heures		108 000	114 654	122 210	118 626	113 991	111 079
% augmentation	1,0%	-5,8%	-6,2%	3,0%	4,1%	2,6%	8,4%

a. Planification du district sur la base des chiffres 2027

Actuellement, nous n'avons pas les données concernant la couverture des besoins en soins à domicile par le secteur privé. Il sied de rappeler que les communes par le biais du coût résiduel des soins subventionnent aussi le secteur privé. Pour élaborer la planification 2027-2031, nous partons des heures facturées et projetées pour 2026, en fonction des chiffres des 7 premiers mois de l'année 2026. Ainsi, pour 2027, nous prenons les projections 2026 plus les 7'400 heures supplémentaires prévues par la planification cantonale. Au niveau des EPT, nous partons du principe que 970 heures par EPT peuvent être facturées.

Facteurs d'augmentation sur la période sous revue :						
Planification cantonale augmentation par année				7400		
Budget 2026 sur 125'500, alors que 108'000 prévu, les EPT 2027 seront calculés sur l'effectif 2026						
	2030	2029	2028	2027	2026	2025
Nbre heures	137 600	130 200	122 800	115 400	108 000	117 500
% d'augmentation	5,7%	6,0%	6,4%	6,9%		
Nbre EPT	142	134	127	119	129	134
Augmentation annuelle	7,6	7,6	7,6	-10,0	-5,0	

Dans ce contexte, la Codems retient une augmentation annuelle des EPT selon le tableau ci-dessus et intègre ces chiffres dans le budget 2027 ainsi que le plan financier 2027-2031.

3 Compte de résultats

Face à ces augmentations inéluctables de la demande en soins, la stratégie du RSS table sur un développement de l'offre de l'aide et soins à domicile pour répondre le mieux possible aux besoins de la population du district. Dans cette optique, la comparaison ci-dessous entre 2017 et 2027 des budgets démontre que la mise en place du Réseau santé de la Sarine a permis de diminuer les charges pour les communes dans les domaines sous gestion directe du RSS dans les domaines suivants :

- HMS : le déficit de 2016 a été totalement résorbé (HMS à nouveau déficitaire pendant la phase de travaux d'agrandissement et de rénovation). En 2026 et 2027, à cause de l'allongement des travaux de 2 ans, le déficit du HMS sera facturé aux communes. Dès 2028, le HMS devrait redevenir bénéficiaire.
- Reprise de la Rose d'automne dès 2020 dont le déficit structurel (CHF 350'000.-) a été résorbé dès 2020 grâce aux synergies.
- SAS : diminution des montants demandés aux communes.

Dans le même temps, l'offre a augmenté de manière substantielle dans les domaines suivants :

- SASDS : augmentation de 42 EPT pour répondre à la demande et à la stratégie du RSS.
- Centre de coordination : 5.5 EPT permettant de répondre aux demandes pour les EMS, pour l'aide et soins à domicile et effectuer les évaluations pour la commission IF.
- Codems : augmentation de l'offre de 81 nouveaux lits dans le district entre 2015 et 2022, ainsi que la prise en charge des frais financiers pour la rénovation de 4 EMS (Les Martinets, le Gibloux, les Chênes et le Manoir) et la prise en charge des frais financiers de l'ISRF dès 2026. En 2027, une partie des frais financiers du HMS (première partie du bâtiment) est prise en charge.

- SAS : achat et gestion de 5 ambulances et d'un minibus.
- Création du Bataillon Sarine en charge de la défense incendie des communes du district (environ 600 pompiers).

Les éléments suivants, liés à des décisions cantonales ou fédérales, ont impacté les comptes du RSS :

- Augmentation de la grille salariale liée à la LPers pour les années 2017, 2018, 2020, 2021, 2023 et 2024. Pour 2025 et 2026 aucune augmentation. En 2027, nous avons intégré une augmentation de 1% de la grille salariale
- HMS : augmentation du prix de pension de CHF 108.30 par journée de soins à CHF 109.—en 2027.
- SASDS : baisse des tarifs suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).
- SAS : demande de l'Etat aux communes de mettre CHF 1.- par habitant dès 2019 pour la mise en place du dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs, ramené à CHF 0.70 dès 2022, puis CHF 0.60 dès 2023.
- Commission IF : les demandes d'indemnités ont passé de 391 bénéficiaires en 2015 à plus de 981 au 2ème trimestre 2026. Cette commission est régie par une loi cantonale.

3.1 Evolution des participations communales

3.1.1 Evolution des participations communales 2017 – 2027

Les tableaux ainsi que les commentaires concernant le point 3.1.1 ont déjà été mentionnés dans le message au budget 2027.

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et le nouveau service Bataillon Sarine.

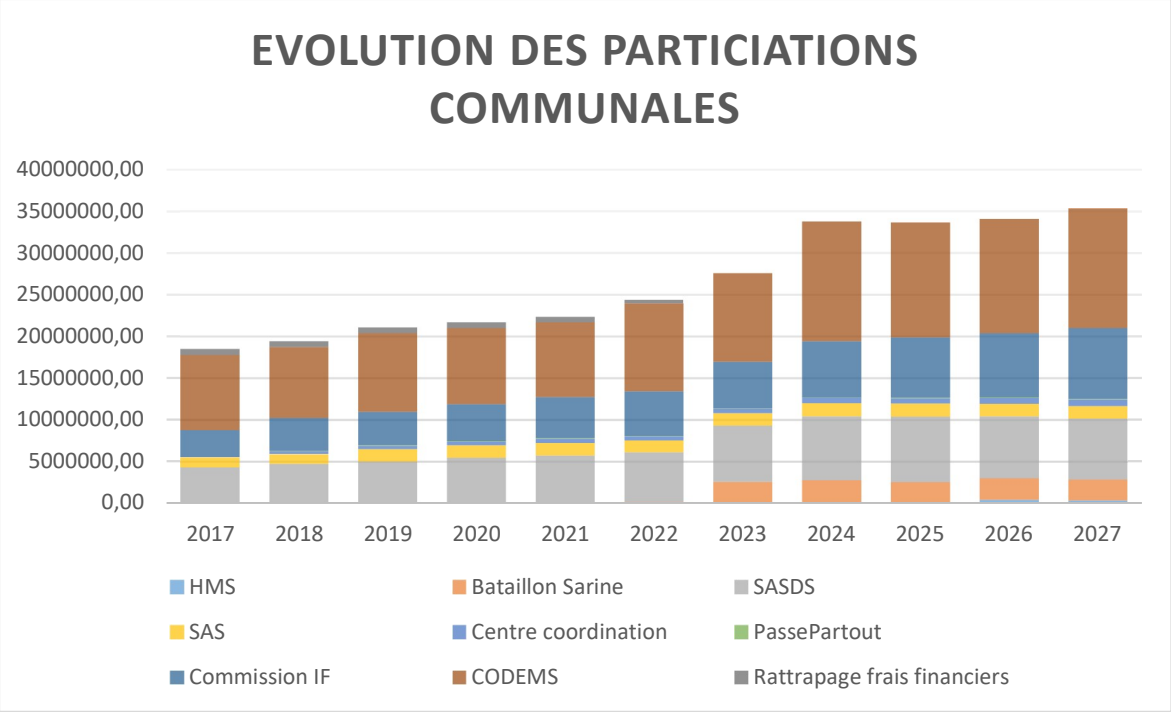

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Différence 2017 -2027
HMS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	387 340	333 650	**333 650**
Bataillon Sarine						143 300	2 555 500	2 724 600	2 498 200	2 591 200	2 481 800	**2 481 800**
SASDS	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	6 727 900	7 667 900	7 863 500	7 421 550	7 310 540	**3 015 540**
SAS	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	1 497 600	1 565 500	1 557 100	1 481 200	1 494 050	**311 750**
Centre de coordination	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	524 400	607 500	629 300	683 080	766 400	**766 400**
PassePartout Sarine	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	56 200	62 200	87 100	87 500	97 500	**56 300**
Commission IF	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	5 574 900	6 091 100	7 201 200	7 702 600	8 487 800	**5 253 700**
								650 000				-
CODEMS	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	10 613 600	14 341 600	13 785 100	13 661 200	14 329 500	**5 343 900**
Rattrapage frais financiers	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700		-	-	-	-	**-705 400**
Total	**18 443 600**	**19 389 450**	**21 044 800**	**21 652 800**	**22 301 900**	**24 359 000**	**27 550 100**	**33 710 400**	**33 621 500**	**34 015 670**	**35 301 240**	**16 857 640**

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'443'600.- en 2017 à CHF 35'301'240.- en 2027 soit une augmentation de CHF 16'857'640.-. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :

- Commission des indemnités forfaitaires pour CHF 5'253'700.-.
- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 3'015'540.-.
- CODEMS pour CHF 5'343'900.-.
- Création du centre de coordination pour CHF 766'400.-.
- Création du Bataillon Sarine pour CHF 2'481'800.-.

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement décidé par le Conseil d'Etat génère des charges supplémentaires réparties sur l'ensemble des services du RSS. Les taux appliqués depuis la création du RSS sont les suivants :

2017 : 0.40 % 2018 : 0.30 % 2020 : 0.30 %

2021 : 0.25 % 2023 : 2.74 % 2024 : 2.52 %

2025 : 0.00 % 2026 : 0.00 % 2027 :1.00 % (selon infos actuelles)

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (déficit CHF 333'650.-) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000.-. Dès 2022, le HMS a dû diminuer sa capacité de 143 à 108 résidents. Ceci durant toute la phase de travaux prévu initialement pour 3 ans, mais finalement pour 5 ans. Pour les années 2024 et 2025, le RSS a pu absorber les pertes mais pour les années 2026 et 2027, la participation des communes est sollicitée. La gestion du home de la Sarine sur deux sites différents génère énormément de défis au quotidien. Finalement, le home de la Sarine continue sa transformation par la réalisation des secteurs A2 et A3 qui seront terminés courant 2027 et permettront dès la fin 2027 d'être en plein capacité à plus de 143 résidents.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 2'481'800.-) : Ce secteur a été rattaché au RSS en 2023. Et il englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense

incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant ci-dessus correspond uniquement au montant résiduel à charge des communes d'après la clé de réparation voulu selon les nouveaux statuts.

SASDS (augmentation CHF 3'015'540.-) :

- L'augmentation des charges des SASDS s'explique principalement par le développement de l'offre rendu nécessaire par l'évolution démographique et le vieillissement de la population, par la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire ainsi que par le rattrapage du retard historique du district de la Sarine en matière de dotation, en comparaison intercantonale des districts. Entre les budgets 2016 et 2026, le Réseau santé de la Sarine a ainsi renforcé ses effectifs de 45 EPT afin de répondre à ces besoins croissants.
- Par ailleurs, la baisse des tarifs entrée en vigueur dès 2020, à la suite des modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), a entraîné une diminution des recettes et contribué à creuser le déficit de ce secteur.
- Pour le budget 2027, la participation financière demandée aux communes diminue par rapport à 2026. Elle demeure toutefois nettement supérieure à son niveau de 2017. Cette évolution reflète l'augmentation structurelle des besoins en prestations, le renforcement progressif des effectifs et l'insuffisance des recettes pour couvrir l'ensemble des charges. La diminution prévue en 2027 constitue ainsi une évolution favorable, sans toutefois effacer la hausse importante des besoins de financement constatée au cours des dernières années.

SAS (augmentation CHF 311'750.-) : Dès 2019, une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000.- en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs a également été inscrite au budget. Sans cette nouvelle charge, le budget du SAS est très stable dans le temps. Les augmentations salariales sont compensées par l'augmentation du nombre d'intervention. Il faut rappeler que, dès le budget 2025, le SAS est installé à Fribourg et intègre, la location du bâtiment Batpol à la Ville de Fribourg pour l'installation de la direction Secours. La participation des communes sera augmentée de 0.87% pour le budget 2027 (CHF 12'850.-).

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 683'080.-) : Le Centre de coordination, créé en 2018, poursuit son développement afin de répondre à l'évolution des besoins. En 2027, une augmentation de 0,7 EPT est prévue pour faire face à la hausse constante des demandes d'indemnités forfaitaires (IF) et garantir la capacité du service à assurer le traitement et le suivi de ces demandes. Cette augmentation des effectifs vise ainsi à adapter les ressources disponibles à l'évolution durable de l'activité du service.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 56'300.-) : La variation de charge entre 2017 et 2027 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.-. Pour 2027, également une augmentation légère dû aux imputations internes.

Commission IF (augmentation CHF 5'253'700.-) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y a eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1er trimestre 2016. Au 30 juin 2026, le nombre de bénéficiaires est passé à 981 personnes. En outre, il faut rappeler qu'en 2024 l'indemnité maximale est passée de CHF 25.00 à CHF 35.00 par jour, ce qui a entrainé une augmentation de CHF 650'000.- en plus de l'augmentation annuelle. Chaque année, la

demande de bénéficiaire ne cesse d'augmenter. Pour le budget 2027, le montant d'augmentation retenu est la moyenne d'augmentation des 5 dernières années.

CODEMS (augmentation CHF 5'343'900.-) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000.-, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2016. Le budget 2023 enregistre pour la première fois un montant de CHF 1'600'000.- en lien avec les retards d'amortissements des EMS de la Sarine selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissements seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris. En 2019, l'assemblée avait voté un montant maximum de CHF 3'100'000.- par année et durant 5 ans, celui-ci est ramené à CHF 1'400'000.-. Ceci a été réalisé grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900.-.

L'augmentation 2024 de plus de 3'700'000.- est due à la prise en charge des agrandissements et rénovations des EMS des Chênes à Fribourg et du Manoir à Givisiez. En 2025, les premiers rattrapages des retards d'amortissement et la diminution des taux d'intérêt ont permis de diminuer le budget 2025 par rapport à 2024 de plus de CHF 550'000.- En 2026, malgré l'intégration de l'ISRF et la prise en charge des frais financiers pour CHF 616'000.-, le budget diminue car les taux d'intérêts sont inférieurs à ceux de 2025. Pour le budget 2027, l'augmentation des charges provient principalement du début de l'amortissement du bâtiment du Home médicalisé de la Sarine (HMS), qui entraîne une hausse des charges financières liées à cette infrastructure.

3.1.2 Evolution des participations communales 2027-2031

Sur les mêmes bases que le point 3.1.1 ci-dessous, nous vous présentons les évolutions prévisibles pour les années 2027 à 2031.



	2027	2028	2029	2030	2031	Différence 2027 - 2031
	2027	2028	2029	2030	2031	**Différence 2027 - 2031**
HMS	333 650				-	**-333 650**
Bataillon Sarine	2 481 800	2 529 200	2 685 100	3 001 800	2 980 500	**498 700**
SASDS	7 310 540	7 831 500	8 251 400	8 725 300	9 113 300	**1 802 760**
SAS	1 494 050	2 440 600	2 496 600	2 494 800	2 544 500	**1 050 450**
Centre de coordination	766 400	777 400	777 800	810 300	803 200	**36 800**
PassePartout Sarine	97 500	110 600	110 100	110 800	110 500	**13 000**
Commission IF	8 487 800	8 954 200	9 423 700	9 894 800	10 364 400	**1 876 600**
CODEMS	14 329 500	14 086 400	13 665 500	14 082 500	15 840 600	**1 511 100**
Total	**35 301 240**	**36 729 900**	**37 410 200**	**39 120 300**	**41 757 000**	**6 455 760**

Le total des charges pour les communes passera de CHF 35'301'240.- en 2027 à CHF 41'757'000 en 2031, soit une augmentation de CHF 6'455'760.-.

Les charges de personnel sont augmentées annuellement de 1.5 % au maximum par service. Cette augmentation est liée notamment au fait que la majorité des employés du RSS n'a pas encore atteint le nombre de paliers maximum selon la LPers.

Nous avons tenu compte également d'un taux d'inflation sur les biens, les services et les marchandises de 0.5 %.

Le budget du HMS a été établi sur la base d'une moyenne de 120 résidents jusqu'en 2027, et 143 dès l'exercice 2028.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

Services transversaux :

- Les charges sont entièrement imputées sur les autres services.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 498'700)

- Ce secteur intégré en 2023 dans les états financiers du RSS englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS.
- Les charges sont calculées sur un effectif de 600 pompiers.
- Le plan financier intègre l'achat du bâtiment « Sofraver » en 2026, une nouvelle caserne à Marly dès 2028, la caserne de Sarine Nord dès 2029 ainsi que la caserne du Gibloux à partir de 2029.

HMS :

- Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel.
- Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. Grâce aux synergies avec le HMS et à la diminution des coûts administratifs et de restauration, le résultat de la Rose d'Automne est équilibré. Le prix de pension figure dans la planification à hauteur de CHF 108.- par jour et par résidentet à CHF 109 dès 2027 avec une augmentation de CHF 0,50 par année.
- Pendant la phase des travaux de 2022 à 2026, le nombre de résidents a été abaissé à 108 et 120 pour 2027, ceci engendre des pertes annuelles de plus de CHF 300'000. Jusqu'en 2025, le déficit lié aux travaux a été pris en charge par le RSS, grâce aux bénéfices cumulés durant les années 2017 à 2022. L'allongement des travaux jusqu'en 2027, ne permet pas de pouvoir absorber les déficits 2026 et 2027, qui sont facturés aux communes. Dès 2028, le HMS devrait être bénéficiaire, pour autant que le prix de pension soit réadapté au renchérissement basé sur les chiffres de fin 2022.

SASDS (augmentation CHF 1'802’760.-) :

- L’augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4210.3010.15). Hormis l’augmentation des salaires selon la LPers, il est prévu que le nombre d’EPT en lien avec les soins passe de 138.4 en 2026 à 168.3 en 2030. Cette augmentation est liée principalement à l’augmentation de l’offre, induite par la nécessité d’accompagner l’évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire.
- L’augmentation des recettes figurant dans le compte 4210.4221.01 est liée aux engagements des EPT ci-dessus.

SAS (augmentation CHF 1'050’450.-) :

- Dans le cadre de la planification 2028 à 2030, nous avons introduit l’augmentation d’une ambulance supplémentaire la nuit et le week-end. En effet, actuellement 3 équipes sont actives les journées de la semaine et 2 équipes sont actives la nuit et le week-end. Actuellement le comité est en train d’analyser les données liées aux interventions de la nuit et du week-end et les différents scénarios possibles pour répondre à l’augmentation constatée ces dernières années durant les horaires n’ayant que 2 ambulances. L’augmentation en terme d’EPT est de 7 supplémentaires pour pouvoir assurer cette troisième équipe 24h/24h et 7j/7j.

Centre de coordination (augmentation CHF 36’800.-) :

- Les charges supplémentaires sont liées aux augmentations de salaires selon la LPers.

Commission IF (augmentation CHF 1'876’600.-) :

- Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. Il y a eu une forte progression ces dernières années. Nous estimons une progression annuelle de CHF 470’000.- (moyenne des 5 dernières années).

CODEMS (augmentation de CHF 1'511’100.-) :

- Les frais financiers restent stables entre 2027 et 2030. Cet état de fait est possible grâce aux différents versements des retards d’amortissement aux EMS.
- L’augmentation des charges en 2031 est due à la prise en charges des frais financiers de l’EMS de la Gotta à Belfaux (+120 lits), et des Bonnesfontaines à Fribourg (+ 23 lits).

3.2 Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau

Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution des EPT du RSS depuis sa création jusqu'à la fin de la période de l'actuel plan financier. Nous constatons une augmentation de 123 EPT en 14 ans. Les apprentis et les stagiaires ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

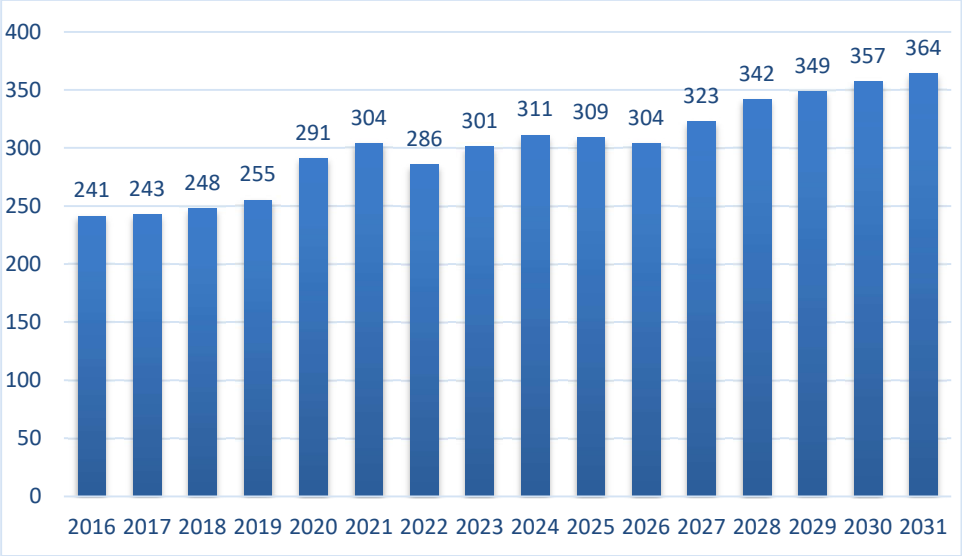

Dates clés :

2020 : reprise de l'EMS de la Rose d'Automne (31 EPT)
2022 : réduction du personnel suite à la diminution du nombre de résidents du HMS pendant la phase des travaux
2023 : intégration du nouveau service Bataillon Sarine pour 10 EPT
2027 : augmentation progressive du personnel suite à l'ouverture du HMS

Dès le budget 2020, le service d'aides et de soins à domicile augmente entre 2 et 7 EPT par année. L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire.

4 Investissements

Le plan quinquennal 2027 – 2031 enregistre principalement les dépenses suivantes :

- Remplacements usuels d'investissements, principalement pour le secteur de l'informatique, le bataillon Sarine et le service d'ambulances.
- Des montant de concours et d'études pour la construction de 3 nouvelles casernes.
- Un montant de CHF 6'374'000 pour la construction d'une caserne ainsi que des bureaux pour l'antenne II des SASDS à Marly (montant avant subvention de l'ECAB)..
- Un montant de CHF 4'500'000.- pour la construction d'une caserne pour le secteur Sarine Nord (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 4'500'000.- pour la construction d'une caserne dans le Gibloux (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 1'000'000.- pour l'étude de l'implantation de la caserne du grand Fribourg

Les casernes de pompiers qui seront construites par le RSS seront subventionnées à hauteur de 20 à 25 % par l'ECAB.

5 Conclusions

La prévision est un exercice difficile. En effet, il est important de rappeler que les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux projections à établir sur plusieurs années, telles que :

- L'évolution démographique
- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales et fédérales qui auraient des incidences en matière de charges et de produits
- La variation des taux d'intérêts
- L'incertitude de l'évolution des recettes

Cette planification financière répond ainsi au besoin de se doter d'un outil indispensable d'aide à la décision permettant notamment une meilleure « vision » à moyen et long terme.